

RÈGLEMENT DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ “KASKAVEL” BY BÉBÉ SOLEY

Règlement mis à jour le : 26 Janvier 2023

1. PRÉAMBULE

Luke Import, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros, dont le siège social est situé au 33 Rue Suffren, 97410 Saint Pierre, Réunion, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Pierre de la Réunion sous le numéro 445 319 478, a créé et gère un programme de fidélité via son site web www.bebesoley.com destiné à ses clients à l'Île de la Réunion.

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du Programme « KASKAVEL ». Toute personne adhérant au Programme est réputée avoir pris connaissance et accepter sans réserve les présentes Conditions Générales.

2. DÉFINITIONS

Adhésion : le fait de devenir utilisateur du Programme.

Cadeau : prestations de services ou fournitures par Luke Import SARL en échange de la conversion par un utilisateur de tout ou partie de ses Points acquis dans le cadre du Programme.

Adhérent : toute personne physique inscrite au Programme.

Points : l'unité de compte distribuée aux Utilisateurs, ces points sont dénommés sur le Site.

Société Organisatrice : Luke Import SARL via sa marque Bébé Soley.

Programme de fidélité : programme de fidélisation dans le cadre de l'utilisation du Site BébéSoley.com permettant d'accumuler des Points en vue d'un échange contre un Cadeau (ci-après « Programme »).

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'UTILISATION

a). L'adhésion au Programme de fidélité KASKAVEL est réservée aux personnes physiques et majeures résidentes à l'Île de la Réunion. Le programme n'est pas ouvert aux professionnels : personnes morales.

Sont considérées comme adhérentes au Programme de fidélité KASKAVEL, les personnes physiques ayant accumulé les Points en achetant les paquets de couches Bébé Soley.

b). L'adhésion au Programme est nominative, personnelle et réservée aux personnes physiques pour leur usage privé et non professionnel, uniquement.

4. DESCRIPTION DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ KASKAVEL ET BARÈME

Le Programme KASKAVEL vise à procurer des cadeaux aux consommateurs fidèles des couches Bébé Soley disponibles en paquets de 50 couches.

Lors de l'achat d'un ou de plusieurs paquets de couches Bébé Soley, l'adhérent au Programme de fidélité bénéficie des points fidélité auxquels ses achats donnent droit grâce à un encadré à découper sur l'emballage.

Les points cumulés pourront être convertis uniquement en cadeaux listés dans le barème ci-dessous ainsi que sur le site internet <https://kaskavel.bebesoley.com>.

Les cadeaux disponibles et le barème de points sont les suivants :

1350 points : Deux paquets de couches Bébé Soley

1900 points : Un sac à langer Bébé Soley

2700 points : 1 journée détente à l'hôtel Les Créoles*** pour 2 pers. Comprenant l'accès à la piscine + déjeuner + glace

3500 points : 1 nuit + petit déjeuner à l'hôtel Les Créoles*** pour 2 adultes et 1 enfant -12ans

5000 points : 1 nuit + petit déjeuner à l'hôtel Le Boucan Canot**** pour 2 adultes et 1 enfant -12ans

La procédure de participation pour bénéficier du cadeau est la suivante :

Cumul des points

- Acheter un ou plusieurs paquet(s) de Couches Bébé Soley x50
- Découper les points sur l'emballage suivant l'encadré
- Collectionner les points fidélité

Échange des points

Une fois que l'adhérent dispose de suffisamment de points : Remplir le formulaire disponible sur le site internet <https://kaskavel.bebesoley.com>.

Choisir son cadeau

Envoyer par courrier recommandé les points récoltés dans une enveloppe marquée de votre nom, prénom et email à l'adresse suivante : Bébé Soley, 33 Rue Suffren 97410 Saint Pierre, Réunion.

Traitement des points et envoi du cadeau

Les points reçus seront vérifiés et comptabilisés par la société organisatrice avant l'envoi du cadeau par La Poste.

a). Les cadeaux ou les points ne peuvent en aucun cas avoir une valeur de remboursement ou d'échange, être convertis en espèces ou être vendus ou monnayés sous quelque forme que ce soit. Les cadeaux ne peuvent être remplacés en cas de perte, de vol ou de destruction. Ils sont remplaçables en cas de défectuosité dans la limite de 6 mois suivant la date d'expédition.

b). Les cadeaux vous sont proposés dans la limite des stocks disponibles et s'entendent frais de ports inclus uniquement sur la Réunion.

c). L'ensemble des points récoltés est valable à compter de la date du début du Programme de fidélité KASKAVEL uniquement. Il est impossible d'obtenir des points rétroactivement à cette date.

Les points égarés ou perdus sont annulés et ne peuvent donner lieu à aucun remboursement ou aucune prise en compte.

d). En cas de rupture de stock ou indisponibilité du cadeau sélectionné par l'adhérent, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le cadeau choisi par un cadeau d'une valeur similaire. Cette valeur est estimée par la Société Organisatrice.

e) Les changements d'adresse ou de nom ne peuvent justifier un nouvel adressage du cadeau. L'adhérent garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera le seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète.

5. MODIFICATION ET ARRÊT DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ KASKAVEL

Tout ou partie des règles et avantages exposés dans les présentes Conditions Générales pourront être suspendus, modifiés ou supprimés à tout moment à l'initiative de la Société Organisatrice, ce que l'Adhérent accepte.

a). La Société Organisatrice se réserve notamment le droit de modifier les avantages notamment les modalités de cumul des points ou les cadeaux à tout moment, sans avoir à motiver sa décision et sans devoir aucune contrepartie particulière ni une allocation de dommages et intérêts.

Une information via les réseaux sociaux ou sur le site internet <https://kaskavel.bebesoley.com>. sera effectuée.

Les présentes Conditions Générales sont susceptibles d'évolution et de modification à tout moment et sans préavis. Elles seront constamment mises à jour et disponibles directement sur le site internet <https://kaskavel.bebesoley.com>.

6. DONNÉES PERSONNELLES

a) Les données personnelles qui sont collectées sont obligatoires et nécessaires pour bénéficier des différents avantages du Programme de fidélité KASKAVEL. En remplissant le formulaire de réclamation du cadeau, l'adhérent consent à l'utilisation de ses données personnelles par la Société Organisatrice via sa marque Bébé Soley dans le cadre de ce programme, notamment pour lui adresser les cadeaux.

b) L'adhérent au programme autorise la Société Organisatrice à effectuer toutes les vérifications nécessaires concernant son identité ou son domicile.

Les données personnelles collectées sont traitées dans le respect de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978.

c) Aucune information personnelle ne sera collectée à votre insu, ni cédée à des tiers. Conformément aux dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant.

d) Conformément à l'article 38 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée, l'utilisateur dispose d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles pour des motifs légitimes, et à ce que ses données soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

Pour exercer ces droits, l'adhérent doit envoyer sa réclamation par courrier ou courriel aux adresses suivantes :

Bébé Soley

Programme Kaskavel
33 rue Suffren
97410 Saint Pierre
Réunion

courriel : contact@bebesoley.com

7. CLAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITÉ :

- ANOMALIES DE FONCTIONNEMENT

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable des conséquences directes ou indirectes des éventuelles anomalies de fonctionnement du programme de fidélité et ce quelle que soit la cause de ces anomalies.

a) Tout risque de vol ou de perte des points accumulés par l'adhérent sera sous son unique responsabilité. La Société Organisatrice ne peut en être tenue responsable et dans ce cas, ses points ne pourront lui être réattribués.

b) Tout risque de non réception des points par la Société Organisatrice sera sous l'unique responsabilité de l'adhérent. La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable d'un courrier non reçu. Néanmoins, elle s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires et raisonnables pour contacter l'adhérent si, dans un délai de deux (2) mois après avoir rempli le formulaire en ligne, elle n'a toujours pas reçu de courrier de la part de l'adhérent.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour quelque raison que ce soit, l'adhérent reste injoignable après trois (3) tentatives de prise de contact. Dans ce cas, ses points ne pourront lui être réattribués.

- LIVRAISON

a) La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable des retards de livraison dus à son prestataire : La Poste, de la perte ou d'une fausse distribution des courriers, ou encore de l'impossibilité de délivrer un e-mail ou un sms.

b) Il revient à l'adhérent de renseigner ses coordonnées et son adresse pour l'envoi du cadeau souhaité de manière complète et correcte. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable des erreurs que l'adhérent aurait pu commettre dans ses informations personnelles.

- FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, La Société Organisatrice se réserve le droit de suspendre, modifier ou supprimer le Programme KASKAVEL. Elle ne pourra en être tenue pour responsable.

- UTILISATION FRAUDULEUSE

Tout manquement au présent règlement, toute utilisation frauduleuse par l'adhérent du Programme de fidélité KASKAVEL ou par tout tiers agissant pour le compte de

l'adhérent, entraînera de plein droit l'annulation de la participation de l'adhérent sans compensation ni indemnisation d'aucune sorte.

8. NON RENONCIATION

Le fait pour l'une ou l'autre des parties de ne pas agir au titre du présent règlement ne constitue pas pour autant une renonciation au droit d'agir, sauf renonciation expresse et écrite.

9. LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPETENT

Le présent règlement est régi par la législation française.

a). Si l'une des stipulations du présent règlement est jugée invalide, nulle ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, cette stipulation sera considérée comme divisible du reste du règlement et n'affectera pas la validité et l'applicabilité des autres stipulations.

b). À défaut de conciliation, tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent règlement sera de la compétence exclusive des tribunaux français.